

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-029
ATTRIBUTION DE
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES 2026

NOMBRE :

De conseillers en exercice :	23
De présents :	20
De votants :	23
Contre :	00
Abstention :	00
Pour :	23

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 17H00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BRICOURT Séverine, Maire, suite à la convocation en date du 14 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Séverine BRICOURT, Monsieur Pascal LEWANDOWSKI, Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur Jean-Bernard BRICOURT, Monsieur Jean-Marc LOGEZ, Madame Cécile PREVOST, Monsieur Philippe POCHET, Madame Cathy DUCLOY, Monsieur Arnaud TONON, Madame Cindy MONBEL, Monsieur Daniel PRUVOST, Madame Marie-Ange PESIN, Monsieur Michael LEFEBVRE, Madame Séverine LUKASZCZYK, Monsieur Frédéric IRMER, Madame Nadine HUARD, Monsieur Bernard CZERWINSKI, Madame Kataline BIGOTTE, Madame Micheline GOLAWSKI et Monsieur David CAPELLE.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : Madame Flora DESPREZ a donné pouvoir à Madame Anne-Marie LOUBETTE, Monsieur David DELMAIRE a donné pouvoir à Madame Cathy DUCLOY et Monsieur Fabrice HAVART a donné pouvoir à Monsieur Bernard CZERWINSKI.

La séance ouverte à 17h00, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur Pascal LEWANDOWSKI est désigné comme secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.212-4 et L.212-5 du Code de l'éducation,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2020-054 en date du 16 décembre 2020 relative à la convention financière pour la maintenance des relevés copies des copieurs des écoles,

Vu la convention financière pour la maintenance des relevés copies des copieurs des écoles signée le 18 décembre 2020,

Considérant que la commune a la charge des écoles publiques, qu'en tant que propriétaire des locaux, elle en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement,

Considérant que l'établissement des écoles publiques est une dépense obligatoire pour les communes et que sont également des dépenses obligatoires, dans toute école régulièrement créée, les dépenses résultant de l'article L212-4, l'entretien ou la location des bâtiments et de leurs dépendances, l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire, le chauffage et l'éclairage des classes et la rémunération des personnels de service, s'il y a lieu,

Outre les dépenses courantes et d'entretien des écoles publiques (informatiques, numériques, alarme, ...),
 Outre les dépenses en alimentation, produits pharmaceutiques, petits équipements relatifs au Plan Particulier de Mise en Sécurité, petits équipements sportifs, formation PSC1 des CM1-CM2, activités aquatiques, transports collectifs, spectacles de Noël, dictionnaires, cartes cadeaux, ...

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, :

➤ **D'ATTRIBUER** aux écoles les crédits suivants :

École élémentaire Joliot CURIE		
Année scolaire 2026/2027	Dotation	
Fournitures scolaires et de bureau/Livres/Abonnement	35,00	par élève
Psychologue scolaire (150 €/an, année paire : Mme Lefebvre)	150,00	par an
Livres de Noël	9,00	par élève
Maintenance des relevés copies*	2,52	Par élève
	27,00	Pour l'école
* 280 copies/élève (0,009 €/copie)		
* 3 000 copies/école élémentaire (0,009 €/copie)		
École élémentaire Maurice THOREZ		
Année scolaire 2026/2027	Dotation	
Fournitures scolaires et de bureau/Livres/Abonnement	35,00	par élève
Maître E RASED	475,00	par an
Psychologue scolaire (150 €/an, année impaire : Mme Brebion)	150,00	par an
Livres de Noël	9,00	par élève
Maintenance des relevés copies*	2,52	Par élève
	27,00	Pour l'école
* 280 copies/élève (0,009 €/copie)		
* 3 000 copies/école élémentaire (0,009 €/copie)		
École maternelle Françoise DOLTTO		
Année scolaire 2026/2027	Dotation	
Fournitures scolaires et de bureau/Livres/Abonnement	35,00	par élève
Livres de Noël	9,00	par élève
Maintenance des relevés copies*	2,52	Par élève
	18,00	Pour l'école
* 280 copies/élève (0,009 €/copie)		
* 2 000 copies/école élémentaire (0,009 €/copie)		
École maternelle Jeannette PRIN		

Année scolaire 2026/2027**Fournitures scolaires et de bureau/Livres/Abonnement**

Livres de Noël	9,00	par élève
Maintenance des relevés copies*	2,52	Par élève
	18,00	Pour l'école
* 280 copies/élève (0,009 €/copie)		
* 2 000 copies/école élémentaire (0,009 €/copie)		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

LE SECRETAIRE,
Pascal LEWANDOWSKI

LE MAIRE,
Séverine BRICOURT